



Formation Annulé ?

Par molvez

Bonjour,

Alors voila, j'ai postulé pour faire la formation d'aide soignant a l'ifas du Havre, je passe mes entretiens, tout ce passe bien je suis sélectionné.

C'est l'été et je me dis que je recevrais un mail un peu plus tard afin de procéder a l'inscription.

Le 20/07 je reçois un coup de téléphone afin de me demander de répondre rapidement a un courrier postal (jamais reçu) pour savoir si oui ou non je souhaite poursuivre cette formation.

Je répond donc que je n'ai jamais reçu ce courrier par voie postal, et donc la personne m'envoi un mail, je répond donc le 22/07 que 'OUI' je souhaite poursuivre cette formation.

Je répond le 22/07 car, entre deux j'avais trouvé un emploi saisonnier, et je devais partir préparé mes affaires, traversé la France, etc... J'étais bien occupé. Et je n'avais pas a ma connaissance de délai particulier.

Sans aucune réponse de leurs part le 01/08, je les appellent, et grande surprise il fallait répondre le 21/07 au plus tard, et j'ai répondu le 22/07 sachant, que je n'ai jamais rien reçu par voie postal, et qu'il m'appelle le 20/07.

J'ai fait les entretiens, j'ai été pris, je répond pas a leurs courrier non reçu, donc ma formation est annulé. J'ai fait des choix, refusé des emplois me disant que je commencé bientôt la formation et j'ai envie de la faire, ce n'est pas de ma faute si je n'ai pas reçu le courrier, n'est ce pas ?

Y'a t il un quelconque recours possible ? Je ne souhaite pas attendre 1 an, pour encore passer les épreuve de sélections, et perdre 1 année, j'ai 28 ans je souhaitais reprendre les études. Ca me déprime de savoir que tout est annulé, pour un courrier non reçu.

Merci d'avoir lu/
Cordialement.

Par TUT03

Bonjour

la formation n'a pas été annulée, vous n'avez pas confirmé votre inscription à temps

il faut surtout comprendre pourquoi le courrier ne vous est pas parvenu, avez vous donné la bonne adresse au centre de formation ? avez vous déménagé entre temps ? votre nom figure t il sur la boite aux lettres ? avez vous consulté les spams de votre boite mail ?

après il est peut être possible de négocier avec le centre de formation si la cession n'est pas complète ou s'il y a une liste d'attente en cas de désistement